

Une éducation sans violence

Enfants » Il n'est pas nécessaire de légiférer davantage pour protéger les enfants contre la violence dans l'éducation, estime le Conseil fédéral. Ce dernier est néanmoins prêt à compléter le Code civil par une norme qui entérinerait l'obligation des parents d'éduquer leurs enfants sans violence, comme le lui demande le National.

Les père et mère sont tenus d'élever l'enfant selon leurs facultés et leurs moyens et ils ont

le devoir de favoriser et de protéger son développement corporel, intellectuel et moral, écrit le Conseil fédéral dans son rapport adopté hier et donnant suite à un postulat de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (Centre, FR).

En particulier, ils sont tenus de l'éduquer sans recourir à des châtiments corporels ni à d'autres formes de violence dégradante, ajoute-t-il. » **ATS**